

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 juin 2022

Le premier rapport complet confirme l'impact de l'effort collectif déployé pour améliorer la sécurité maritime dans l'Union européenne

Deux décennies après les accidents dévastateurs de l'Erika et du Prestige, le dispositif de la sécurité maritime européenne est devenu l'un des plus robustes au monde. C'est ce que révèle le rapport sur la sécurité maritime européenne (EMSAFE), toute première vue d'ensemble complète de la sécurité maritime dans l'Union européenne.

L'un des piliers essentiels du dispositif de sécurité de l'Union européenne est le contrôle par l'État du port qui donne lieu à la vérification de plus de 14 000 navires chaque année par des inspecteurs dans les ports de l'Union européenne, complétée par des initiatives législatives tel que le régime spécifique des visites de l'Union européenne pour les navires rouliers à passagers et les navires à grande vitesse, et l'obligation des États membres de signaler les accidents et d'en assurer un suivi de manière centralisée afin d'analyser et d'élaborer des actions de prévention. Cette législation soutient la mise en œuvre et l'application de conventions internationales adoptées à l'assemblée de l'Organisation maritime internationale (OMI) en abordant des risques spécifiques et en mettant en place une approche centralisée en faveur de la sécurité maritime.

Le rapport EMSAFE, publié par [l'Agence européenne pour la sécurité maritime](#) (AESM), souligne également le soutien que l'Agence apporte à la Commission européenne concernant la vérification de la mise en œuvre de la législation de l'Union. À cet égard, l'AESM a effectué plus de 300 visites dans les États membres pour le compte de la Commission au cours des deux dernières décennies, ainsi que plus de 300 inspections d'organismes reconnus de l'Union européenne, à qui les États membres délèguent de plus en plus de tâches liées aux responsabilités de l'État du pavillon.

En outre, plus de 70 inspections d'administrations maritimes et d'établissements d'enseignement et de formation de pays tiers ont été effectuées au cours de la même période afin d'aider la Commission à évaluer le respect de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille.

Rien qu'en 2020, plus de 680 000 escales dans les ports de l'Union européenne ont été recensées. L'échange d'informations en matière de sécurité entre les États membres est donc vital dans des domaines tels que le transport de cargaisons dangereuses, les données sur la position des navires et l'enregistrement de passagers. Par conséquent, l'AESM continuera de développer et d'améliorer SafeSeaNet, l'échange de données maritimes à l'échelle de l'Union européenne, de proposer des services de facilitation, de simplifier le respect des obligations d'information et d'apporter son soutien à des actes législatifs européens nouveaux et révisés. Ces évolutions consolident le rôle de SafeSeaNet en tant que plate-forme principale d'informations en matière de sécurité maritime dans l'Union européenne.

Le rapport EMSAFE est publié à un moment où la flotte battant pavillon des États membres de l'Union européenne connaît une croissance plus lente que celle de la flotte mondiale (3,4 % de croissance ces cinq dernières années, contre 7 % de croissance pour la flotte mondiale). Bien que l'âge moyen des navires battant pavillon des États membres de l'Union européenne soit dans l'ensemble comparable à celui de la

flotte mondiale, certaines catégories de navires sont vieillissantes, y compris les navires à passagers, dont l'âge moyen est de 28 ans.

« Le rapport publié aujourd'hui témoigne de l'efficacité des efforts déployés par l'Union européenne en matière de sécurité maritime pour prévenir les accidents et garantir des règles de sécurité harmonisées de haut niveau dans toute l'Union. En même temps, un seul accident maritime étant susceptible d'avoir des conséquences catastrophiques pour la vie humaine et l'environnement marin, une vigilance et une amélioration constantes demeurent essentielles. Je me félicite de cette initiative fort louable, qui constitue un guide essentiel en ce qui concerne la sécurité maritime et les problèmes auxquels nous sommes confrontés », a déclaré Adina Vălean, commissaire européenne aux transports.

« La sécurité constitue la pierre angulaire de toute activité maritime. Sans sécurité, il ne peut y avoir ni viabilité, ni sûreté, ni aucune évolution dans le secteur du transport maritime dans l'Union européenne. C'est pour cette raison que la sécurité est au cœur du travail de l'AESM, aujourd'hui aussi bien que demain. Mais notre rapport indique clairement que la sécurité maritime constitue, et constituera toujours, un enjeu d'intérêt commun. C'est seulement en travaillant ensemble aux niveaux international, européen, national, à ceux des politiques, de l'industrie et des parties intéressées, que nous rendrons viable le cadre solide que nous avons bâti ces vingt dernières années et que nous continuerons à faire face aux enjeux qui se présenteront à l'avenir, » a déclaré Maja Markovčić Kostela, directrice exécutive de l'AESM.

Tendances pour l'avenir :

Selon ce rapport, la sécurité maritime continuera de poser des défis à court et moyen termes, non seulement en ce qui concerne la gestion de la flotte, mais aussi dans les domaines de la digitalisation, des technologies émergentes et de la durabilité.

- Les efforts déployés par le secteur en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'émissions dans le cadre du pacte vert pour l'Europe sont également liés à la sécurité maritime, d'autant que le recours à de nouveaux combustibles (l'hydrogène, le méthanol, l'ammoniac et les biocarburants) et à de nouvelles technologies de production d'électricité (les batteries et les piles à combustible) doit reposer sur des normes de sécurité appropriées.
- De plus, le nombre de véhicules utilisant un carburant de substitution, y compris les voitures électriques, a augmenté de 29 % entre 2019 et 2021 dans l'Union européenne, ce qui signifie que les navires à passagers et les navires de charge doivent se préparer aux risques que transporter davantage de véhicules de ce type pose en matière de sécurité.
- Ce rapport souligne que, si les navires autonomes ouvrent de nouvelles perspectives pour l'industrie, ils créent également de nouvelles problématiques dans les domaines réglementaires et techniques, notamment en ce qui concerne la nécessité d'élaborer un cadre juridique et des normes, les inspections, les manœuvres en mer et au port, et la qualification des personnes à bord.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Lire le rapport complet: <https://emsa.europa.eu/emsafe> **CONTACTS PRESSE**

- Ruth McDonald: Ruth.MCDONALD@emsa.europa.eu; téléphone: +351 913 151 610
- Ann Macpherson: Ann.MACPHERSON@emsa.europa.eu; téléphone: ++351 917 21 31 21